



Commune  
de  
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 08/07/2025

Reçu en préfecture le 08/07/2025

Publié le 08/07/2025

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 081-218101632-20250701-2025\_DEL48-DE

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 1<sup>er</sup> JUILLET 2025

**2025 / 03 / 16**

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTEES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 24 Juin 2025*

Date d'Affichage : *Mardi 24 Juin 2025*

Secrétaire de Séance : *Evelyne MARTY-MARINONE*

### Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, CHABBERT Cécile, MONNIER Laurent, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, LAFONT Stéphanie CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

### Etaient absents représentés :

BERBESSOU Michel

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José

ARMERO Séverine

CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe

IOUALALEN Valentin par AMALRIC André

BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

### **OBJET : Création d'infrastructures sportives à la Molière / Approbation du projet et modification du plan de financement**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal, souhaitant accompagner le projet de développement économique sur son territoire d'un des fleurons de l'industrie agroalimentaire française, la Société Production LA PRADE - MENGUYS, a approuvé au cours de sa séance du 19 Mars 2025, la vente de parcelles de terrain d'une superficie d'environ 5 hectares, situées en face du site d'implantation actuel de l'entreprise, englobant 2 terrains de sports ;

CONSIDERANT que la Ville étant amenée à reconstruire dans les meilleurs délais de nouvelles installations sportives, le choix s'est porté naturellement sur le site de La Molière, situé à proximité immédiate du Stade de La Chevalière ;

CONSIDERANT que le projet consiste en la création de terrains de sport en gazon synthétique, homologué rugby et football qui permettront également l'accueil du public scolaire en raison de la proximité d'un collège et des lycées de la Ville ;

CONSIDERANT qu'une équipe de maîtrise d'œuvre a été retenue associant un cabinet spécialisé dans la réalisation d'aires de sports de plein air et un cabinet d'architectes pour la réalisation des constructions ;

CONSIDERANT que par délibération du 9 Avril 2025, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création de ces infrastructures sportives au Parc de La Molière et son plan de financement qui prévoyait une aide de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux à hauteur de 35%, soit pour un montant de 735.000 € ;

CONSIDERANT qu'après instruction, les Services de l'Etat ont demandé à la Ville de présenter l'opération en 2 tranches d'investissements au titre de l'année 2025 et 2026 et de modifier le plan de financement en conséquence afin que l'Etat puisse mieux accompagner financièrement le projet dont le montant prévisionnel des travaux est estimé à 2 046 232 Euros, répartis comme suit :

- Investissements 2025 909 052 Euros
- Investissements 2026 1 137 180 Euros

CONSIDERANT que par arrêté n°76-2025-0394 du 22 Avril 2025, M. le Préfet de Région a prescrit un diagnostic d'archéologie préventive préalable à la réalisation du projet d'aménagement sur le site de la Molière ;

CONSIDERANT que l'INRAP Midi-Méditerranée, établissement public et opérateur désigné par l'Etat pour la réalisation de ce diagnostic a fait parvenir un projet de convention dont l'objet est de préciser les conditions de réalisation de l'opération archéologique à l'occasion des travaux d'aménagement projetés ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement » du Mercredi 25 Juin 2025 ;

DECIDE, après en avoir délibéré

- d'abroger la délibération du 9 Avril 2025 relative au plan de financement du projet de création d'infrastructures sportives sur le site de La Molière ;
- d'approuver le projet de création d'infrastructures sportives, composées d'un terrain synthétique, de vestiaires et d'une tribune sur le site de La Molière et son nouveau plan de financement prévisionnel modifié comme suit :
 

• Etat / Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2025	35%	318 168 €
• Etat / Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2026	35%	398 013 €
• Agence Nationale du Sport	7,2%	147.000 €
• Conseil Régional	7,2%	147.000 €
• Conseil Départemental	22%	450.000 €
• Fonds d'Aide au Football Amateur	5,1%	105.000 €
• Ville de Mazamet	23,5%	516.000 €
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des co-financeurs les aides prévues pour cette opération ;
- d'approuver le projet de convention établi par l'INRAP relatif à la réalisation du diagnostic d'archéologique préventive sur le site de La Molière ;
- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

  
Evelyne MARTY-MARINONE



  
Le Maire  
  
Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*